

AVIS PUBLIC

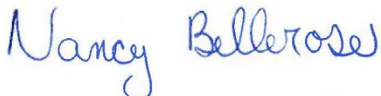
AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, suite à l'adoption du règlement plus bas énuméré, ce dit règlement entre en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Règlement 1229-13-2024 – adopté le 17 juin 2024
--

modifiant notamment la définition de résident ainsi que les annexes « a » et « c » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin d'ajouter une tarification pour les procédures de recouvrement de taxes ainsi qu'une tarification pour les travaux concernant les boîtes de service d'aqueduc
--

Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de Notre-Dame-des-Prairies, 132, boulevard Antonio-Barrette, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Notre-Dame-des-Prairies, ce 19 juin 2024.



Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et greffière